



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Secrétariat de la CDPENAF

Tél : 01 60 56 73 00

Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 30 décembre 2024

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Premier-Adjoint,

Le projet de modification n°1 du PLU de votre commune de Pringy a été prescrite le 20 septembre 2024.

Par courrier, réceptionné le 30 octobre 2024, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur cette modification.

La commission s'est réunie, le jeudi 19 décembre 2024 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Gwenaëlle Le MOAN, responsable urbanisme et de Monsieur Stéphane RODRIGUES, représentant votre bureau d'études A4PLUSA.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de modification n°1 du PLU. Elle assortit son avis de la demande suivante :

- Il conviendra de vérifier le caractère humide ou non de l'extension du STECAL Nt ;

Par ailleurs, la commission précise concernant la modification de la destination de l'emplacement réservé n°6 qu'un cimetière doit être considéré comme une surface urbanisée et donc comptabilisé en consommation d'espace.

Conformément à l'article R.153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier-adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU

Monsieur Thierry FLESCHE
Mairie de PRINGY
1 bis rue des Ecoles
77310 PRINGY